

**Thach-Truc Nguyen Phan**

Prenez avis que Thach-Truc Nguyen Phan, domiciliée au 1200, boulevard Sainte-Croix, Saint-Laurent, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Chantal T-T Nguyen-Phan.

Montréal, le 18 février 1998

14644-11-2

THACH-TRUC NGUYEN PHAN

**Wajdi Fayez Makarem**

Prenez avis que Wajdi Fayez Makarem, domicilié au 1625, de Maisonneuve Ouest, appartement 2409, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jude Daniel McKarem.

Montréal, le 26 février 1998

14670-11-2

WAJDI MAKAREM

**Wendy Elizabeth Matticks**

Prenez avis que Wendy Elizabeth Matticks, domiciliée au 448, route Lakeshore, Beaconsfield, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Wendy Elizabeth Sunderland.

Beaconsfield, le 2 février 1998

14693-11-2

WENDY ELIZABETH MATTICKS

**Yann Bibeau-Jobin**

Prenez avis que Sylvie Bibeau, en sa qualité de mère, domiciliée au 655, rue de Brest, appartement 4, Laval, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yann Bibeau-Jobin en celui de Edouard-Yann Bibeau.

Laval, le 18 février 1998

14603-10-2

SYLVIE BIBEAU

---

**Inspecteur général  
des institutions financières**


---

**Assurances — Loi sur les**
**LA ROYALE VIE DU CANADA, COMPAGNIE  
D'ASSURANCE LIMITÉE  
ROYAL LIFE INSURANCE COMPANY OF  
CANADA LIMITED**

*Délivrance de permis*

Avis est donné, par les présentes, que «La Royale Vie du Canada, compagnie d'assurance limitée — Royal Life Insurance Company

of Canada Limited» a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec dans les catégories suivantes :

- sur la vie ;
- contre la maladie ou les accidents.

L'assureur maintient, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 200 000 \$ conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est monsieur Tom Stafford et son adresse est le 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3A 3C8.

Le siège social de la compagnie est situé au 277, Lakeshore Road East, suite 300, Oakville (Ontario) L6J 1H9.

Québec, le 18 février 1998

*L'inspecteur général  
des institutions financières,  
JACQUES DUMONT*

7020

---

**Ministères — Avis concernant les**


---

**Affaires municipales****Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a, conformément à l'article 210.3.9 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), décrété en date du 4 mars 1998, le changement de régime de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, laquelle cesse d'être régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) à la condition suivante :

Toute procédure de vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes et de rachat ou de retrait de celui-ci commencée avant la date de l'entrée en vigueur du changement de régime est constituée par la personne qui l'a entreprise conformément aux dispositions législatives applicables sur le territoire de la municipalité la veille de cette date.

Il a également approuvé à cette même date le changement de nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour celui de «Ville de Sainte-Marthe-du-Cap», conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Conformément aux dispositions des articles 27 et 210.3.10 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le changement de nom et le changement de régime entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

7023

*Le ministre,  
RÉMY TRUDEL*